



## Recherche d'emploi

Ce type de visa s'applique à des travailleurs qualifiés de pays tiers souhaitant venir en Allemagne, pour une durée maximale de six mois, pour rechercher sur place un emploi correspondant à leurs qualifications.

Vous trouverez les informations générales sur l'immigration de main d'œuvre qualifiée sur le portail [www.make-it-in-germany.com](http://www.make-it-in-germany.com).

Au moment d'introduire votre demande, veuillez présenter les documents **originaux (+ 2 copies)** mentionnés ci-après :

- un passeport national valable ;
  - un permis de séjour belge valable ;
  - un certificat de résidence récent délivré par votre commune belge ;
  - un C.V. avec parcours professionnel, indiquant des diplômes ou documents équivalents ;
  - si vous êtes détenteur d'un diplôme du niveau supérieur obtenu à l'étranger : preuve de comparabilité. Pour vérifier si le diplôme que vous avez obtenu dans un établissement de niveau supérieur à l'étranger est reconnu en Allemagne ou comparable à un diplôme allemand, veuillez consulter la banque de données ANABIN : <https://anabin.kmk.org>
- ou**
- si vous êtes détenteur d'un diplôme de l'enseignement professionnel obtenu à l'étranger : attestation de la reconnaissance de la qualification professionnelle. Vous trouverez des informations complémentaires sur la reconnaissance des diplômes en consultant le site suivant : [www.erkennung-in-deutschland.de](http://www.erkennung-in-deutschland.de). En outre : preuve de la connaissance de la langue allemande au niveau B1 au moins ;
  - une lettre indiquant le focus de votre recherche d'emploi visée (secteur d'activité, région, lieu, hébergement visés etc.) ;
  - si vous en disposiez déjà : des preuves des préparatifs effectués en vue de votre recherche d'emploi (par ex.: des lettres de candidatures envoyées, des invitations à vous présenter à un entretien d'embauche...) ;
  - une preuve de votre capacité à financer votre séjour en Allemagne (par ex.: extraits de compte bancaire des trois derniers mois, preuve de l'ouverture d'un compte bloqué etc.) ;
  - une attestation d'assurance maladie pour l'Allemagne ;
  - 2 photos d'identité biométriques récentes (datant de 6 mois maximum) ;
  - 75,- € ;

- le formulaire de demande dûment rempli (cf. le site internet de l'ambassade).

Veillez présenter tous les documents requis, des demandes incomplètes pouvant être refusées. Au cas où vos diplômes seraient établis dans une langue autre que l'allemand, l'anglais ou le français, veuillez y joindre une traduction.

Cette fiche est régulièrement mise à jour mais ne prétend pas être exhaustive. Dans certains cas particuliers, la présentation de documents supplémentaires peut être requise.

Afin de déposer votre demande, réservez s.v.p. un RDV par le biais du [service en ligne de prise de RDV](#).

Vous pouvez téléphoner au service des visas le mardi et le jeudi entre 14 et 15 heures.

Pour joindre le service des visas :

tél. : 02 – 787.18.18

fax : 02 – 787.28.18

e-mail : [rk-115-di@bruessel.diplo.de](mailto:rk-115-di@bruessel.diplo.de)

Clause de non-responsabilité : Les renseignements contenus dans cette note sont fondés sur les informations dont dispose l'ambassade au moment de sa rédaction. L'ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.